

Le 12 juillet 2022
LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire :

JEUDI 28 JUILLET 2022 à 20 h 30

A la MAIRIE – 16 Rue des Distilleries 17700 SAINT GEORGES DU BOIS

Du gel hydroalcoolique sera à votre disposition
Bien vouloir vous munir d'un stylo.

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas participer à la réunion, vous devez compléter le pouvoir ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.



Le Maire,

Jean GORIOUX

ORDRE DU JOUR :

- 01 Vente d'une parcelle du lotissement communal « Le Georgipolitain » - AB 598 – 336 Rue de la Métairie
- 02 Procès-Verbal de restitution de voiries – Autorisation de signature
- 03 Création d'un poste ATSEM PRINCIPAL 2^{ème} classe TNC 28/35^{ème}
- 04 Tableau des effectifs du personnel communal
- 05 Subvention exceptionnelle Ecole Maternelle – coopérative
- 06 Décision modificative – Budget principal
- 07 Suppression de la régie cantine scolaire et transports scolaires.

DECISIONS DU MAIRE : Décisions du Maire en vertu de sa délégation
INFORMATION :